

Extrait du Manhajulhaqq.com / Le Coran, la Sounnah sur la voie des anciens pieux

<http://www.manhajulhaqq.com/spip.php?article61>

Quiconque subvient aux besoins de deux filles...

- Leçon Bénéfique

Date de mise en ligne : mercredi 1er octobre 2014

**Copyright © Manhajulhaqq.com / Le Coran, la Sounnah sur la voie des
anciens pieux - Tous droits réservés**

BismiLLehi ar-Rahmâni ar-Rahîm

Allâh - Ta'âla - dit : « A Allâh appartient la royauté des cieux et de la terre. Il crée ce qu'Il veut. Il fait don de filles à qui Il veut, et don de garçons à qui Il veut, ou bien Il donne à la fois garçons et filles ; et Il rend stérile qui Il veut. Il est certes Omniscient et Omnipotent. » [Coran, 42/49-50]

Il s'agit de ce qu'Allâh - Ta'âla - a mentionné en priorité dans ce verset, de ce que les gens de l'époque préislamique ne mentionnaient que par indifférence, c'est-à-dire les filles nouvellement nées, qui de coutume étaient enterrées vivantes. Ce qui est visé en cela, c'est que la mise en colère (des parents) à l'annonce de la naissance des filles appartient aux coutumes de l'époque préislamique et qu'Allâh - Ta'âla - a blâmés dans le Verset suivant : « **Et lorsqu'on annonce à l'un d'eux une fille, son visage s'assombrit et une rage profonde [l'envahit]. Il se cache des gens, à cause du malheur qu'on lui a annoncé. Doit-il la garder malgré la honte ou l'enfouira-t-il dans la terre ? Combien est mauvais leur jugement !** » [1] Et : « **Or, quand on annonce à l'un d'eux (la naissance) d'une semblable de ce qu'il attribue au Tout Miséricordieux, son visage s'assombrit d'un chagrin profond.** » [2]

C'est dans ce sens qu'un jour, un interprète des songes a demandé à un homme qui venait de lui dire : « Je noircis. » L'interprète de dire : « Est-ce que tu as une femme enceinte ? » puis à l'homme de répondre : « Oui. » L'interprète dit : « Elle (ta femme) va t'enfanter une fille. » Il est rapporté dans le Sahîh Muslim, d'après un récit de Anas Ibn Mâlik, que le Messager d'Allâh (sallallahu 'alayhi wa salam) a dit : « *Quiconque subvient aux besoins de deux filles nouvellement nées jusqu'à leur maturité, se présentera au Jour Dernier en ma compagnie comme cela. Et le Prophète de joindre ses deux doigts.* » De même, il est rapporté de Abder-Razq que 'Aïcha (radhiallâhu 'anha) a dit : « *Un jour, une femme est entrée chez moi avec deux petites filles pour me demander une aumône. Mais elle n'a trouvé chez moi qu'une datte que je lui ai donnée. Alors, elle a pris le fruit, l'a partagé en deux et l'a distribué moitié moitié entre les deux filles, sans en manger aucune parcelle. Puis, à ce moment-là, juste à leur sortie, j'ai raconté leur récit devant le Messager d'Allâh (sallallahu 'alayhi wa salam), qui venant d'entrer, dit : « Quiconque supporte un peu de charge envers ces deux filles, sous forme d'une aumône qu'il leur offre, elles lui seront un voile protecteur contre le feu. »* » [3]

Il aussi rapporté un hadîth, d'après Sa'îd al-Khoudrî (radhiallâhu 'anhu) que l'Envoyé d'Allâh (sallallahu 'alayhi wa salam) a dit : « *Celui qui, ayant trois filles ou trois soeurs ; ou deux filles ou deux soeurs, agit en bien en leur compagnie, fait preuve de force d'âme en les prenant à sa charge et craint Allâh en leur faveur, ne pourra qu'entrer au Paradis.* » [4] 'Abdullâh Ibn Moubâarak rapporte que l'Envoyé d'Allâh (sallallahu 'alayhi wa salam) a dit : « *Celui qui, ayant trois filles, les nourrit, les fait boire et les habille par toutes ses ressources, trouvera en elles un voile de protection contre le Feu.* » [5] De même, Allâh - Ta'âla - dit à propos du droit des femmes : « *Si vous avez de l'aversion envers elles durant la vie commune, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose où Allah a déposé un grand bien.* » [6] Il en va de même des petites filles en qui le serviteur pourrait trouver du bien soit dans ce bas-monde soit l'au-delà. Il suffit dans la laideur de leur aversion qu'ils n'agréaient pas ce qu'Allâh leur a accordé. Par ailleurs, Sâlih Ibn Ahmad (Ibn Hanbal) raconte : D'habitude, chaque fois que mon père engendrait une fille, il disait : « *Les Prophètes étaient des pères de filles.* » Il ajoutait une fois devant des gens : « *Certes, tu as pris acte de ce qu'il fut dit à propos des filles (dans le Coran et la Sounnah).* » Aussi, Ya'coûb Ibn Bakhtân a dit : j'ai eu sept filles. Et à chaque fois que j'entrais chez Ahmad Ibn Hanbal pour l'informer de la naissance de chacune d'elles, il me disait : « *Ô Abû Yûssûf ! Les Prophètes sont des pères de filles !* » Et moi, en l'écoutant, je me trouvais tout-à-fait débarrassé de mon inquiétude. [7]

[1] Coran, 16/58-59

[2] Coran, 43/17

[3] Rapporté par al-Bukhârî et Muslim

[4] Hadîth Hassan rapporté par al-Bukhârî dans Adab al-Moufrad, Ahmad et al-Bayhaqî. SHEikh al-Albânî dit que son texte est authentique.

[5] Rapporté par al-Bukhârî dans Adab al-Moufrad, Ahmad et Ibn Mâdjah

[6] Coran, 4/19

[7] Touhfatu al-Mawdoûd bi-Ahkâm al-Mawloûd de Ibn al-Qayyîm, p.49-57